

Les services de la FFCV

- Une **CARTE-LICENCE** qui peut faciliter les prises de vues sur la voie publique et donner accès à certains lieux de tournage.
- Une **ASSURANCE** responsabilité civile souscrite auprès de la GMF pour les ateliers affiliés, les membres et toute personne participant à des tournages réalisés par les ateliers
- Des **PROTOCOLES DE PARTENARIAT**
 - pour l'organisation de projections publiques (SACEM /FFCV),
 - pour l'utilisation de musiques du commerce à des tarifs privilégiés (Naxos, Justement Music, Le Hibou, Encore Merci)
 - pour la diffusion des films à la télévision
- Une **CINÉMATHÈQUE** riche de plus de 2000 titres à disposition des ateliers FFCV (plus de trois semaines de projections en continu)
- Une publication trimestrielle **L'ÉCRAN de la FFCV** servie sur Internet consultable sur Calaméo, Issuu et Yumpu
- Un **SITE INTERNET** www.ffcinevideo.org mis à jour régulièrement comprenant de nombreuses informations pratiques, des renseignements sur les festivals de courts-métrages, des vidéos primées lors du concours national
- Un **CLOUD** comprenant de nombreuses vidéos pour la formation et une abondante documentation sur le cinéma
- Un **SOUTIEN À LA CRÉATION** dans les ateliers de production de la FFCV
- Des **REMISES** significatives auprès de différentes sociétés sur présentation de la carte FFCV

Si le cinéma officiel est à la fois « art » et industrie, le cinéma en marge de la sphère marchande tel qu'il est pratiqué à la FFCV, est « un art pour le plaisir de l'art ».

Le cinéma pratiqué à la FFCV c'est aussi le 7e art pour tous

La FFCV une structure d'accueil pour les cinévidéastes

La Fédération française de cinéma et de vidéo - FFCV - est une association regroupant des clubs et ateliers de cinéastes. Des adhérents individuels ainsi que des personnes morales sont admis (MJC, établissements d'enseignement allant des collèges jusqu'aux écoles de cinéma).

L'association initiale, créée en 1933, a reçu un agrément national du ministère de tutelle (Jeunesse et Sports, vie associative) en 1950.

Elle a changé plusieurs fois de sigle et est devenue FFCV en 1987 à l'occasion d'un concours national où, pour la première fois des vidéos analogiques, ont été mises en compétition avec des films argentiques 16 mm et Super 8.

Depuis 1995, la technologie du cinéma numérique a conquis tout l'espace de production. Les films réalisés dans les clubs de la FFCV sont des courts métrages (fictions, documentaires, animations), généralement autoproduits par leurs auteurs, en dehors de toute finalité commerciale.

En 2007, la FFCV a été reconnue d'utilité publique ce qui sert ses ateliers dans leurs relations avec les institutions.

Les huit Régions de la FFCV



Chaque année, des concours régionaux dans les huit régions fédérales permettent de sélectionner les films présentés au concours national qui rassemble ainsi les meilleures productions.

